

# POURQUOI SOUSCRIRE AU FIP KALLISTÉ CAPITAL N° 5 POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au FIP Kallisté Capital N°5, je bénéficie de 38 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de 8 ans minimum, et pouvant atteindre 10 ans sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2022. À la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux).

## POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS LES SECTEURS PORTEURS DE L'ÉCONOMIE CORSE

Le FIP Kallisté Capital N°5 a vocation à investir dans des PME corse exerçant leur activité dans la santé et la dépendance, l'agro-alimentaire, le tourisme, les énergies renouvelables et les services aux entreprises. Les investissements pourront également viser les entreprises dans d'autres secteurs d'activité pourvu qu'elles présentent des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. Les entreprises sont sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

## QUELS SONT LES RISQUES

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de dix années, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

## LA CORSE, CHAMPIONNE DE FRANCE DE LA CROISSANCE

L'économie corse figure depuis plus d'une dizaine d'années parmi les plus dynamiques de France. Cette tendance se confirme à nouveau en 2012, d'après une étude du cabinet Astérès, qui place la Corse en tête des régions françaises en termes de croissance du PIB.



## QU'EST-CE QU'UN FIP CORSE ?

Introduit par la Loi de Finances pour 2007, le « FIP Corse » est un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) investi à hauteur de 60 % au moins de son actif dans des Petites et Moyennes Entreprises situées en Corse. Il permet de bénéficier, pour les versements effectués jusqu'au 31 décembre 2012, d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 38 % des versements effectués dans le Fonds, dans la limite de 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple. À la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

## AU MOINS 60 % DE L'ACTIF DU FONDS INVESTI EN PME CORSES

Le Fonds a pour objectif, à hauteur de 60 % minimum de son actif, la constitution d'un portefeuille de 15 participations environ dans des Petites et Moyennes Entreprises cotées et non cotées exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse.

Les participations du Fonds dans les sociétés seront prises par le biais d'actions ordinaires ou de préférence, de compte courant et d'obligations convertibles en titres de capital des sociétés concernées, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission/LBO.

Les entreprises seront sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

## AU MOINS 20 % D'INVESTISSEMENT EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES

L'obligation convertible : un profil rendement/risque de type obligataire ou action.

Les investissements sous forme d'obligations convertibles sont rémunérés le plus souvent par des versements d'intérêts et/ou de principal, sur une période de 36 mois à 7 ans. La rémunération demandée est proportionnellement supérieure à celle d'une obligation d'Etat, eu égard au risque pris dans des sociétés dont la solidité financière présente un aléa.

Ces coupons sont complétés d'une prime de non conversion, si la société de gestion choisit de ne pas convertir l'obligation. En cas de conversion, le risque devient celui d'une action, avec à la clé une plus-value potentielle ou un risque de perte en capital.

# QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



## UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT CORSE

Son réseau corse, tissé auprès de dirigeants d'entreprises, de conseillers en gestion de patrimoine, d'avocats, d'experts-comptables et de confrères permet à l'équipe de gestion de Vatel Capital l'accès à un panel qualifié de cibles d'investissement.

Plus de 1200 entreprises insulaires satisfont les critères d'investissement du FIP Kallisté Capital N°5. L'équipe de Vatel Capital va régulièrement à leur rencontre afin d'identifier et d'accompagner leurs besoins de développement.

L'équipe de Vatel a ainsi l'expérience, au travers des FIP Kallisté Capital 1, 2, 3 et 4, de la constitution de portefeuilles diversifiés représentant un total de plus de 20 participations en Corse.

## UNE GESTION ACTIVE DE LA PARTIE NON SOUMISE AUX QUOTAS

La partie du Fonds non investie en Corse (jusqu'à 40 % de l'Actif du Fonds) est placée sur des supports diversifiés, à savoir des OPCVM monétaires et obligataires, obligations corporate, billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons du Trésor et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro.

Dans la limite de 20 % de l'actif, le Fonds pourra investir dans des OPCVM actions et des OPCVM diversifiés dont l'exposition aux actions peut atteindre 100 %.



**TOURISME** La Corse dispose d'un patrimoine naturel remarquable. Ses 1000 kilomètres de côtes la prédisposent à un tourisme estival. La Corse accueille entre avril et octobre environ 2,5 millions de séjours. L'objectif consiste à étaler l'activité dans le temps en proposant une offre de séjours hors saison (tourisme d'affaires, congrès, remise en forme et golf) et à développer l'offre de l'île en hôtels de catégorie supérieure répondant à la charte du label « Qualité Corse ».

**Dans ce domaine, les FIP corses de Vatel Capital ont déjà participé au développement de PME dans les secteurs suivants : résidence de tourisme, construction de villas haut de gamme, transmission et extension d'un hôtel/restaurant.**

Comme tous les secteurs d'activités, le tourisme présente des aléas.



**ÉNERGIES RENOUVELABLES HORS PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ** Les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, biomasse) constituent, en complément de la production thermique classique et de l'interconnexion avec la Sardaigne, un pilier du mix énergétique de la Corse. A horizon 2025, La Corse sera l'une des régions de France dont le taux de satisfaction des besoins électriques par les énergies renouvelables sera le plus élevé. La contribution des ENR sera à cet effet nettement supérieure à l'objectif européen (21 %) et à la moyenne française actuelle (15 %).

**Dans ce domaine, les FIP corses de Vatel Capital ont déjà participé au développement de PME dans les secteurs suivants : développement, service d'installation et maintenance de centrales photovoltaïques au sol et sur toitures agricoles et industrielles.**

Comme tous les secteurs d'activités, les énergies renouvelables présentent des aléas.

**DES INVESTISSEMENTS  
DANS LES  
PORTS  
DE L'ÉCONOMIE  
INSULAIRE**

# ISSEMENTS SECTEURS EURS ONOMIE LAIRE

## SANTÉ ET DÉPENDANCE

Avec un habitant sur quatre âgé de plus de 60 ans, la Corse est la 2ème région la plus âgée de France. Cette situation crée un véritable besoin de prise en charge des personnes âgées dépendantes qui n'est que partiellement couvert.



Dans ce domaine, les FIP corses de Vatel Capital ont déjà participé au développement de trois EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.



## SERVICE AUX ENTREPRISES

Le secteur des services aux entreprises est en plein essor en Corse depuis 2003, sa croissance annuelle atteignant 7 % en valeur, soit 1,5 point de plus que la moyenne nationale.

Il regroupe les activités de conseils et d'assistance, qui comportent souvent une composante technologique (informatique, ingénierie) et les services aux entreprises dits « opérationnels » (location, fourniture de personnel, nettoyage, sécurité).

Dans ce domaine, les FIP corses de Vatel Capital ont déjà participé au développement de PME dans les secteurs suivants : Informatique, communication.

Comme tous les secteurs d'activités, les services aux entreprises présentent des aléas.

## AGROALIMENTAIRE

Première activité industrielle de Corse, l'industrie agroalimentaire connaît un fort développement axé sur la recherche de nouveaux débouchés à l'export et l'amélioration de la rentabilité via la modernisation de l'outil de production.

Dans ce domaine, les FIP corses de Vatel Capital ont déjà participé au développement de PME dans les secteurs suivants : boulangerie industrielle, aquaculture.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur agroalimentaire présente des aléas.



## **FAUT-IL ÊTRE MÉFIANT VIS-À-VIS DES FIP CORSES ?**

Il faut être méfiant vis à vis de tout produit d'épargne, quelle que soit sa forme. Il ne faut jamais perdre de vue qu'un avantage fiscal a toujours une contrepartie. Méfiez-vous des produits qui mettent en avant les avantages en passant rapidement sur les risques et les inconvénients.

Le FIP Kallisté Capital N°5, comme tout fonds d'investissement de proximité, évolue dans un environnement réglementé. Il reçoit l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est sous le contrôle d'une banque dépositaire, en l'occurrence la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

## **LE RÉSERVOIR DE PME EST-IL SUFFISANT POUR INVESTIR DE MANIÈRE SÉLECTIVE ?**

Il y a en Corse 1200 PME éligibles à nos fonds. Nous réalisons moins de 10 opérations par an, ce qui représente un taux de sélectivité tout à fait satisfaisant, à condition de continuer à travailler sur des fonds de taille raisonnable, en limitant notre collecte, comme nous le faisons depuis l'origine.

# **LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ SUR NOS FIP CORSES**

VOICI LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES, ET LES RÉPONSES QUE NOUS Y APPORTONS.

## **LE FIP CORSE OFFRE-T-IL ÉGALEMENT UN AVANTAGE FISCAL POUR LES NON RÉSIDENTS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU EN FRANCE ?**

Les avantages fiscaux du FIP corse sont réservés aux redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés fiscalement en France.

## **LES PME CORSES SONT-ELLES PLUS RISQUÉES QUE LES PME DU CONTINENT ?**

Le taux de défaillance des entreprises en Corse est le plus faible de France en 2011 (source : INSEE).

## **POURQUOI LA RÉGION CORSE BÉNÉFICIE-T-ELLE D'UN FIP DONT L'AVANTAGE FISCAL EST SUPÉRIEUR AU CONTINENT ?**

Jusqu'à la création du dispositif en 2007, aucun investissement n'avait été réalisé en Corse par un FIP (fonds d'investissement de proximité). Le législateur, à l'initiative du député de Corse du Sud Camille de Rocca Serra, a souhaité remédier à cette situation, en instaurant un avantage fiscal supérieur.

Ce différentiel fiscal se justifie également par le fait que le FIP corse n'intervient que sur une seule région, contrairement aux autres FIP, qui interviennent sur 3 régions limitrophes.

## **VOTRE MÉTHODOLOGIE D'INVESTISSEMENT EST-ELLE LA MÊME EN CORSE ET SUR LE CONTINENT ?**

Il n'y a aucune différence de méthodologie : nous privilégions les entreprises familiales, qui ont un projet de croissance ou de transmission du capital, dont le management est stable, et qui nous paraissent capables d'assurer la liquidité de nos investissements.

## **Y A-T-IL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS VOUS N'INVESTISSEZ PAS ?**

Chaque PME représente toujours une opportunité d'investissement particulière, il ne peut donc jamais y avoir de règle absolue. Toutefois, nous évitons en général l'activité de promotion immobilière.

## **POUVEZ-VOUS RÉELLEMENT SORTIR DES PME DANS LESQUELLES VOUS INVESTISSEZ ?**

Notre philosophie d'investissement repose principalement sur le rendement que le portefeuille de PME procure en cours de vie des fonds. Nous essayons autant que possible de sortir sans attendre la fin du fonds. Jusqu'à présent, cette stratégie s'est révélée efficace, même si nos premiers fonds ne sont pas encore arrivés à échéance.



# CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

|                                 |                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code ISIN .....                 | FR0011282060                                                                                                                                                                                    |
| Société de gestion.....         | Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044).                                                                                                                                                       |
| Dépositaire .....               | Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).                                                                                                                                                      |
| Zone géographique.....          | Corse.                                                                                                                                                                                          |
| Durée de vie du fonds .....     | 8 ans, prorogeable deux fois un an, sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus à l'article 28 du Règlement, soit au plus tard le 31 décembre 2022 sur décision de la société de gestion. |
| Valeur de la part .....         | 100 €, hors droits d'entrée, jusqu'au 31 décembre 2012. Pour les souscriptions réalisées ultérieurement, les valeurs liquidatives de souscription sont indiquées au 9.1. du Règlement.          |
| Souscription minimale .....     | 1000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)                                                                                                                                                    |
| Valorisation.....               | Semestrielle le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.                                                                                                                                       |
| Droits d'entrée .....           | 5 % maximum.                                                                                                                                                                                    |
| Durée de blocage des parts..... | Jusqu'au 31 décembre 2020 (et au 31 décembre 2022 maximum sur décision de la société de gestion) sauf cas de déblocage anticipé prévu au Règlement.                                             |

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

| CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS                                                                                     | TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM |                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                                | TFAM gestionnaire et distributeur maximum   | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée .....                                                                                          | 0,50 %                                      | 0,40 %                         |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement .....                                                         | 3,90 %                                      | 0,80 %                         |
| Frais de constitution.....                                                                                     | 0,10 %                                      | 0,00 %                         |
| Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations ..... | 0,10 %                                      | 0,00 %                         |
| Frais de gestion indirects.....                                                                                | 0,15 %                                      | 0,00 %                         |
| <b>Total .....</b>                                                                                             | <b>4,75 %</b>                               | <b>1,20 %</b>                  |

## AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de dix années, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ». Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion.

Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er juin 2012, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par Vatel Capital est la suivante :

| Dénomination                    | Date de création  | Pourcentage de l'actif éligible | Date d'atteinte de 50 % du quota éligible                     | Date d'atteinte de 100 % du quota éligible |
|---------------------------------|-------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>FIP Kallisté Capital 1</b>   | 13 novembre 2008  | 89,6 %                          | 31 août 2010                                                  | 31 mars 2011                               |
| <b>FIP Equilibre et Santé 1</b> | 18 juin 2009      | 83,9 %                          | Pour les souscriptions réalisées au plus tard le 15 juin 2009 |                                            |
|                                 |                   |                                 | 31 août 2010                                                  | 30 avril 2011                              |
|                                 |                   |                                 | Pour les souscriptions réalisées du 1er avril au 15 juin 2010 |                                            |
|                                 |                   |                                 | 15 février 2011                                               | 30 septembre 2011                          |
| <b>FIP Kallisté Capital 2</b>   | 1er décembre 2009 | 94,7 %                          | 31 mars 2011                                                  | 30 novembre 2011                           |
| <b>FIP Kallisté Capital 3</b>   | 1er décembre 2010 | 60,8 %                          | 31 mars 2012                                                  | 30 novembre 2012                           |
| <b>FIP Kallisté Capital 4</b>   | 2 décembre 2011   | 14,3 %                          | 31 mars 2013                                                  | 30 novembre 2013                           |

Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale, spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec plus de 70 M€ d'actifs sous gestion au 1er juin 2012, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis près de dix ans.

Elle intervient auprès d'entreprises cotées et non cotées, notamment dans le secteur de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la nouvelle société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».



7, rue Greffulhe - 75008 Paris  
Tél. 01 40 15 61 77 - Fax 01 80 18 91 49  
[contact@vatelcapital.com](mailto:contact@vatelcapital.com)  
[www.vatelcapital.com](http://www.vatelcapital.com)